

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 18 août 2026, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Guillaume Côté # 3	M. Jean-Philippe Larochelle # 4, Absent
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2026-08-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2026
4. Correspondance et information
 - a- Opposition à la fermeture des bureaux de la protection de la faune sur le territoire Québécois
 - b- Demande de soutien financier fondation du rein
 - c- Demande de soutien financier cours de danse fitness
 - d- Invitation à illuminer la municipalité aux couleurs du trouble neurodéveloppemental
5. Soumission débroussaillage chemin des Collines et route de l'Hydro
6. Colloque directrice générale
7. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
8. Dérogation mineure 33 rue du Lac
9. Soumission jambièrre et botte scie à chaîne
10. Formations
11. Liste des documents à détruire
12. Dépôt du rapport budgétaire du mois de juillet 2026
13. Adoption des dépenses
14. Varia :
15. Période de questions du public
16. Levée

Adoptée

2026-08-111 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2026-08-112 OPPOSITION À LA FERMETURE DES BUREAUX DE LA PROTECTION DE LA FAUNE SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ATTENDU QUE le Québec constitue un territoire d'exception reconnu à l'échelle nationale et internationale pour la richesse de ses milieux naturels, la diversité de ses activités fauniques, récréatives et touristiques, ainsi que pour l'importance de ses écosystèmes;

ATTENDU QUE ces milieux, répartis sur l'ensemble du territoire québécois, se caractérisent à la fois par leur grande diversité et leur fragilité nécessitant une surveillance et une protection soutenue, notamment en raison de la présence de réserves écologiques, de réserves fauniques, de parcs nationaux, de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de nombreux habitats fauniques sensibles;

ATTENDU QUE les bureaux de la protection de la faune du Québec jouent un rôle stratégique essentiel en assurant une présence sur le terrain, une capacité d'intervention rapide et une couverture efficace de vastes territoires, contribuant ainsi directement à la protection des ressources naturelles et à la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE plusieurs de ces bureaux traitent un volume important d'intervention et de signalements, témoignant de leur rôle central dans l'application des lois, la prévention et la gestion des activités fauniques;

ATTENDU QUE des décisions de fermeture, ou de rumeurs en ce sens, concernant certains de ces bureaux, soulèvent des préoccupations majeures quant au maintien d'une protection adéquate de la faune, des habitats naturels et de la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de s'opposer à la fermeture de bureaux de la protection de la faune sur le territoire québécois;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre responsable de l'Outaouais
- M. Stéphane Lauzon, député fédéral d'Argenteuil-Petite-Nation;
- MRC de Papineau et aux municipalités afin de solliciter leur appui.

Adoptée

2026-08-113 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER FONDATION DU REIN

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyée par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter de faire un don de 50 \$ à la Fondation du rein.

Adoptée

2026-08-114 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANSE FITNESS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Côté, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter de faire un don pour la session d'automne de 350 \$ pour la location de la salle pour le cours de danse fitness.

Adoptée

2026-08-115 INVITATION À ILLUMINER LA MUNICIPALITÉ AUX COULEURS DU TROUBLE NEURODÉVELOPPEMENTAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil

présent d'accepter d'illuminer la municipalité pour la semaine québécoise du trouble neurodéveloppemental (TDL) du 19 au 25 octobre.

Adoptée

2026-08-116 SOUSSION DÉBROUSSAILLAGE CHEMIN DES COLLINES ET ROUTE DE L'HYDRO

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de Déterex au coût de 13 656 \$ taxes en sus.

Adoptée

2026-08-117 COLLOQUE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser la directrice générale, madame Martine Lachaine, à participer au colloque des directeurs municipaux qui aura lieu le 17 et 18 septembre à La Sarre au coût de 425 \$ taxes incluses et la location d'une chambre d'hôtel pour une nuit.

Adoptée

2026-08-118 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Madame Martine Lachaine, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière serait résiliée, et certifie que madame Martine Lachaine est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide

financière,lorsqu’applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2026-08-119 DÉROGATION MINEURE 33 RUE DU LAC

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme (CCU), d’accepter la demande de dérogation mineure du 33 rue du Lac avec certaines conditions. La dérogation mineure consiste à :

- ❖ Permettre le changement d’usage d’une remise en résidence saisonnière. Le bâtiment est implanté sur une superficie de 45,8 mètres carrés au lieu de 49 mètres carrés comme stipulé dans le règlement de zonage #216.
- ❖ La propriétaire a jusqu’au 31 juillet 2027 pour démolir l’ancien bâtiment qui sert présentement de chalet. À défaut de respecter cette entente, la municipalité prendra des procédures juridiques.

Adoptée

2026-08-120 SOUSSION JAMBIÈRE ET BOTTE SCIE À CHAINE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Côté et résolu à l’unanimité des membres du conseil présent d’accepter la soumission de Protek au coût de 443.60\$ taxes en sus pour l’achat de jambière et botte pour la scie à chaîne.

Adoptée

2026-08-121 FORMATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l’unanimité des membres du conseil présent d’accepter la soumission pour faire trois formations en ligne pour la directrice générale et l’officier municipal au coût de 625\$ taxes en sus.

Adoptée

2026-08-122 LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l’unanimité des membres du conseil présent d’accepter la destruction des documents qui suit :

Subvention refusée	2002-2005-2006
Taxes	2006-2007-2008
Programme de formation des pompiers	2006
Chèques annulés et spécimen de chèque	2014
Rapport mensuel RREMQ	2014
Factures	2010-2014-2017
Fiscalité	20140
Sommaire des T4 et T4	2014
Déduction à la source	2014
Administration de la paie	2014
Relevé 1	2014
Rapports budgétaires	2008-2009
Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d’Abitibi	2009

Reçu de commandite	2015
Projet non réalisé	2018
Voirie provinciale demande de signalisation	2016
Guide pour l'élaboration d'ententes intermunicipales	2016
Certificat de l'évaluateur et avis de modification du rôle d'évaluation foncière (3-0-D)	2015
Avis de recalcul CNESST	2015-2016-2017-2018
Dons	2016
Rapport de temps accumulé et rapports mensuels Jocelyne Bilodeau	2016-2017
Subvention reçue	2016
Liste des évènements	2017
Redevances	2017
Demande de certificat de taxes	2013-2014
Schéma d'aménagement ainsi que les plans	2009
Documents préparatoires de séance et ordre du jour	2023

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JUILLET 2026

2026-08-123 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de juillet 2026 et celles prévisibles d'août 2026, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de juin 2026 pour un total de
206 464.14 \$
Versement par chèque C2600070 à C2600079
Paiement en ligne sécurisée L2600058 à L2600075
Paiement par transfert électronique P2600121 à P2600157

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'août 2026
Salaires payés en juillet 2026 et jusqu'au 18 août 2026 pour un total de
35 436.27 \$
D2600215 à D2600268

Adoptée

VARIA:

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-08-124 LEVÉE

À 20h00 il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux, Maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.